

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	21	22

DATE DE LA CONVOCATION
02/12/2022

DELIBERATION N°
16/08.12.2022

**L'an deux mille vingt-deux
et le huit décembre à 18h00**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE POLYVALENTE à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. DEBRAY M. GROS M. GUIOL Mme PAILLARD M. PERO M. VERAN	M. CONSTANS M. FAUQUET-LEMAITRE M. VALLOT	C.C.C.V.	M. DAVID M. LAIN M. PORTAL M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO M. DRAGONE
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. GIACOMELLI M. ROUSSELET	

Monsieur GUISIANO Jean Martin, Délégué Titulaire de la CAPV, donne pouvoir à Monsieur PERO Franck, Délégué Titulaire de la CAPV.

OBJET DE LA DELIBERATION :

**AUTORISATION DE DEPÔT DE DECLARATION
PREALABLE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION
DU POLE VALORISATION A TOURVES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport de Monsieur le Président **EXPOSANT** :

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421.4 et R.421.9,

VU le récépissé de déclaration n°12.71 du 22/08/2012 autorisant l'exploitation du Pôle Valorisation des déchets verts et bois situé à Tourves,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tourves,

VU la Décision du Président n° 2021-07-01 attribuant le MAPA n° 2021-02, soit la Maitrise d'œuvre pour la gestion des travaux d'extension du Pôle Valorisation, au groupement PRIMA groupe/Agence K ARCHITECTES, chargé du dépôt de tout document d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet,

VU le MAPA n°2022-14, correspondant à la réalisation des travaux d'extension du Pôle Valorisation des déchets verts et bois, à Tourves,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent l'obtention d'une Déclaration Préalable de Travaux,
CONSIDERANT que Monsieur le Président doit être autorisé par le Comité Syndical à signer la demande de Déclaration Préalable de Travaux au nom et pour le compte du SIVED NG, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien ces travaux,

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la Déclaration Préalable de Travaux nécessaire à l'extension du Pôle Valorisation des déchets verts à Tourves, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

